



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROJET DE PROCES-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION PLÉNIER

DU

VENDREDI 3 JUIN 2022

Parmi les membres du Conseil, étaient présents :

M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc, Président

M. BERNARDINO Amilcar, Vice-Président du Conseil d'Administration

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

Mme BOIVIN Jeanne-Marie

Mme CACHET-VIVIER Christine

Mme LANGLOIS Valérie

M. TEBOUL Gérard

Collège B dit « des autres enseignants » :

M. THEVENET Laurent

Mme RUBENS Lolita

M. LIGNEUL Nicolas

M. THAUVRON Arnaud

M. PELLET Éric

Mme SCHAUB Marie-Karine

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

M. VALLÉE Benoît

Mme COSTES Sylvie

Mme FAURE DUNABEITIA Joëlle

Mme DESPRES Marie-Agnès

Collège dit « des usagers » :

M. VINCENT Lhéo

Mme CLEMENCEAU Juline

M. LOPEZ Patrick

Mme GAJIC Valentina

Collège dit « des personnalités extérieures » :

M. HEBBRECHT Thierry

Mme SIMON-DECK Sylvie

Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

M. DELBE Jean (procuration donnée à Mme CACHET-VIVIER)

- M. GRIMBERT Philippe (procuration donnée à Mme LANGLOIS)
- M. MEKONTSO-DESSAP Armand (procuration donnée à Mme CACHET-VIVIER)

Collège B dit « des autres enseignants » :

- M. DE SUREMAIN Marie-Albane (procuration à Mme SCHAUB)

Collège dit « des usagers »

- M. KERMEN Quentin (procuration à Mme COSTES)
- M. TROUMI Elias (procuration à M. VINCENT)

Collège dit « des personnalités extérieures » :

- M. BAZIN Raymond (procuration à Mme RUBENS)
- Mme BEAULNES-SERENI Nathalie (procuration à M. DUBOIS-RANDÉ)
- Mme MATTEI Sarah (procuration à Mme CACHET-VIVIER)
- Mme NOVAK Mélanie (procuration à M. DUBOIS-RANDÉ)
- M. ZOUGBEDE Jean (procuration à M. THEVENET)

Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou représentés :

- Mme AUDIER Céline
- M. SEBAG Julien
- M. BOSDEVEIX Robin
- M. BERNARDINO Almicar
- M. DEHAN Frédéric
- Mme HUMAIN-LAMOUR Anne-Lise
- M. LACROIX Sébastien
- M. LÉONEL Éric
- M. LOWENSTEIN Fantin
- M. MOSCOVICI Jacques
- M. PALAU Yves
- Mme PILETTE Alice
- M. ZIDI Mustapha
- Mme ALLARD-POESI Florence

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	6
1.1 Point d'information du Président de l'Université.....	6
1.2 Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2022.....	7
2. VIE INSTITUTIONNELLE	8
2.1 Approbation de la création et des Statuts du Service Vie des Personnels (SVP)	8
2.2 Approbation des Statuts du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives Université (SUAPS)	17
2.3 Approbation des dispositions statutaires transitoires de l'Institut d'Administration des Entreprises Paris-Est (IAE) de l'UPEC.....	18
2.4 Approbation des correctifs apportés aux statuts de l'UFR Lettre, Langues et Sciences Humaines (LLSH)	20
2.5 Approbation de l'autorisation de déclasser l'immeuble sis au 37 à 41 rue Jacob, Paris 6 après en avoir constaté la désaffectation	22
3. RESSOURCES HUMAINES	22
3.1 Approbation de l'indemnitaire des personnels BIATSS au titre de l'année 2021	22
3.2 Approbation des lignes directrices de gestion relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants-chercheurs	25
3.3 Approbation des fonctions ouvrant droit à la prime pour charges administratives (PCA) et à la prime pour responsabilité pédagogique (PRP) pour l'année universitaire 2022-2023 ainsi que des taux minimums d'attribution de ces primes (2nd degré et HU)	34
3.4 Approbation de la convention transitoire avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).....	36
4. FORMATION ET RECHERCHE	37
4.1 Approbation de la campagne des certificats universitaires, diplômes universitaires et des diplômes universitaires n° 2.....	37
4.2 Approbation de l'attribution d'une bourse dans le cadre du fonds spécial solidarité Ukraine du dispositif PAUSE	38
5. PATRIMOINE	39

5.1	Approbation de l'attribution d'une concession de logement pour nécessité absolue de service.....	39
6.	CONTRATS ET CONVENTIONS.....	39
6.1	Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'Université	39
7.	QUESTIONS DIVERSES	40

La séance est ouverte à 9 heures 36 sous la présidence de M. DUBOIS-RANDÉ.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1 Point d'information du Président de l'Université

M. le Président.– Bonjour et bienvenue à ce dernier Conseil d'administration de l'année et de la mandature. Je profite de ce moment pour remercier l'ensemble des administrateurs et collègues d'avoir participé au fonctionnement de cette université. C'est un lieu démocratique, dans lequel nous avons plutôt bien avancé ensemble. C'est la moindre des choses, évidemment, et c'est plutôt salubre.

Parmi les informations que je souhaitais vous donner sur cette fin de mandat, ce qui est nouveau par rapport à la dernière fois est le passage de l'IEP au CNESER et un arrêté qui devrait tomber au mois de juin, en tout cas pendant l'été. Il permettra d'ouvrir dès 2022 les inscriptions Parcoursup pour l'IEP. Je crois que c'est vraiment une belle réussite. Je remercie au passage son Directeur Yves PALAU d'avoir fait l'ensemble du portage de ce dossier, ainsi que l'ensemble du service administratif, en particulier Céline AUDIER qui a également beaucoup poussé tous ces objets transversaux un peu nouveaux, mais fort importants pour notre université. Ils continueront à l'être, notamment dans cette approche campus qui se développera, avec évidemment les concepts devant également s'imposer.

Le bâtiment MSH de Créteil est en bonne voie. Ce n'est pas totalement un hasard, puisque nous avons interpellé le préfet de région qui l'avait en tête, mais avons demandé au Territoire et à son Président Laurent CATHALA de faire en sorte que des nageurs nagent dans la Marne. Au passage, cela permettrait d'obtenir 6 millions supplémentaires, en plus du budget que nous avons pu obtenir de Bercy pour monter un bâtiment en face de l'UFR de droit. Cela permettra d'avoir un quartier – et on l'a vu avec la mairie – qui pourrait rejoindre finalement assez élégamment, depuis la fac de santé jusqu'à la pointe du lac. Cela pourrait ouvrir un chemin d'université à travers les quartiers. Il devrait permettre, j'espère à travers une piste cyclable dédiée, de rejoindre les deux extrémités de ce campus à Créteil, auquel nous pourrions ajouter des fléchages, des couleurs particulières.

Nous avons également signé l'achat du clocher à Chérioux qui fait partie des éléments que nous souhaitons développer, avec également l'ouverture d'un DUT informatique à la rentrée. La promesse de vente est faite. Nous attendons la signature de ce CPER qui est en retard pour d'autres raisons. La coordination avec les transports fait un peu bouger le calendrier. J'imagine qu'après les élections législatives, les choses devraient pouvoir aboutir pour ces signatures. En tout cas, c'est ce que nous espérons, afin de pouvoir assez vite rentrer dans le vif du sujet.

Les choses avancent également pour Fontainebleau. Dès le mois d'août, la dalle sera très largement rénovée. (*Inaudible, 00.04.08/1*) nous a expliqué qu'ils allaient donner sérieusement des coups de pelle et de pioche, afin de pouvoir commencer à épurer la première partie d'épaisseur de cette dalle. Là aussi, c'est une bonne nouvelle pour notre université que nous soyons sortis d'une dalle en mille morceaux.

Récemment, nous avons réalisé le *kick off* du projet Erasme, avec presque une centaine de personnes, essentiellement des partenaires, mais également des gens de notre communauté. C'est un beau projet qui fixe l'université comme une université engagée. Il s'agira ensuite de travailler avec l'ensemble des parties prenantes d'un territoire et de bâtir une université différente, engageant très largement les parties prenantes, mais également les étudiants. Sur une dizaine d'années, nous transformerons cette université en université engagée de référence et modèle au niveau national.

Cela rejoint également la signature de l'alliance européenne Aurora, allant de l'Islande jusqu'à Naples, en passant par l'Allemagne, l'Autriche, la République Tchèque, Tarragone et je dois en oublier. Nous sommes sur une carte de projet finalement très proche d'Erasme, avec des valeurs qui sont celles d'une société plus juste, de lutte contre les inégalités, des objets citoyens comme le développement durable et évidemment de la recherche. C'est un projet assez cohérent pour notre université qui a une visibilité territoriale, régionale et même nationale plutôt admise, en tout cas reconnue originale.

Voilà pour les points d'information. J'ai été très content de travailler dans cette université pendant quatre ans. Les élections auront bientôt lieu. Nous verrons de quelle façon s'exprime la démocratie, mais nous aurons sans doute l'occasion de nous revoir.

1.2 Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2022

M. BERNARDINO – Le premier point est l'approbation du procès-verbal du 14 avril. J'ai vu que tout le monde avait apporté ses corrections. S'il n'y a pas de commentaire particulier, je vous propose d'approuver le procès-verbal du 14 avril.

Quelles sont les procurations ?

Mme HMAMOU – Pour les procurations :

- M. DELBÉ a donné procuration à Mme CACHET-VIVIER ;
- M. MEKONTO DESSAP a donné procuration à Mme CACHET-VIVIER ;
- M. GRIMBERT a donné procuration à Mme LANGLOIS ;

- Mme DE SUREMAIN a donné procuration à Mme SCHAUB ;
- M. TROUMI a donné procuration à M. VINCENT ;
- M. KERMEN a donné procuration à Mme COSTES ;
- Mme NOWAK a donné procuration à M. DUBOIS-RANDÉ ;
- Mme BEAULNES-SERINI a donné procuration à M. DUBOIS-RANDÉ ;
- M. BAZIN a donné procuration à Mme RUBENS ;
- Mme MATTEI a donné procuration à Mme NGUYEN ;
- M. ZOUGBEDE a donné procuration à M. THEVENET.

M. BERNARDINO – Merci beaucoup. Nous passons au vote. Qui vote contre ? Y a-t-il des procurations contre ? Qui s'abstient ? Y a-t-il des procurations abstentions ? Merci.

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 14 avril est approuvé à l'unanimité des votants.

2. VIE INSTITUTIONNELLE

2.1 Approbation de la création et des Statuts du Service Vie des Personnels (SVP)

M. BERNARDINO – Le point suivant est l'approbation de la création et des statuts du service vie des personnels.

Mme AUDIER – Bonjour à tous. Je vais vous présenter l'objet de ce service Vie des personnels qui sera créé à la rentrée prochaine à l'Université Paris-Est Créteil, vous expliquer notre méthodologie de travail, les étapes par lesquelles nous sommes passés, ainsi que la vocation de ce nouveau service vie des personnels. Lors de cette présentation, nous aurons l'occasion d'aborder les statuts et la composition des conseils afférents.

L'objectif du projet est vraiment de créer une structure dédiée à nos personnels, quels qu'ils soient, sur les champs de l'action sociale, culturelle et sportive. Cela nous amènera à sortir de certaines directions les missions qui étaient jusqu'à présent saupoudrées dans différents services. Nous allons sortir de la DEVE l'action culturelle, sociale et sportive des personnels. Jusqu'à présent, la DEVE s'occupait certes de nos étudiants, comme c'est sa vocation, mais également de nos personnels. Nous avons souhaité sortir cette action pour la rendre plus lisible. Nous sortirons de la DRH et du

service de santé universitaire l'action sociale des personnels. Nous faisons cela afin de permettre une plus grande lisibilité pour les usagers. Il est vrai qu'il n'était pas évident pour les personnels de se dire : « Nous allons frapper à la porte de la direction des études pour des questions relevant de la culture et du social. »

Vous allez le voir, la gouvernance a mis des moyens dans ce service, ce qui permettra d'enclencher une nouvelle politique plus ambitieuse et concernant bien tous les sites. L'idée est vraiment de développer cette action dans ces trois domaines, sur tous les sites de l'université, dont vous savez qu'ils sont nombreux. L'objectif est également de prendre en charge de manière plus globale tout ce qui concerne la qualité de vie au travail qui n'était peut-être pas suffisamment prise en charge à l'UPEC. La date d'effet sera le 1^{er} septembre de cette année.

Comme pour tout projet, nous sommes passés par un état des lieux. Nous en avons déjà parlé, le premier constat était celui du saupoudrage des missions dans différentes directions. Beaucoup de choses étaient déjà faites dans les services, mais de façon un peu dispersée. L'idée est de regrouper toutes ces missions au sein d'un seul et même service. Nous nous sommes également rendu compte qu'il était nécessaire de procéder à un toilettage réglementaire, puisque le CCAS, service commun concernant l'action sociale et culturelle existait dans nos statuts. Les statuts de l'établissement faisaient bien apparaître un CCAS, mais il n'était pas suffisamment incarné et il n'y avait pas de relais au niveau de la gouvernance politique. À l'inverse, concernant les activités sportives, le SUAPS fonctionnait tout à fait correctement, mais n'était pas doté de statuts. Aujourd'hui, nous avons un directeur du SUAPS très actif, mais nous n'avons pas de conseil des sports. Nous nous sommes dit que c'était également l'occasion de faire ce toilettage réglementaire. Nous le verrons tout à l'heure, la commission des statuts qui s'est réunie cette semaine a permis de retravailler le projet élaboré par les collègues de la DAJG.

Les écueils qui nous ont également amenés à réaliser ce projet étaient ceux de la perte d'attractivité. Nous le savons, il est difficile de recruter aujourd'hui. Le fait de pouvoir proposer de l'action culturelle, de l'action sportive et d'accompagner nos personnels au niveau social est très important et fait partie de l'attractivité d'un établissement.

À ce jour, nous avons des partenariats avec différentes structures dans ces trois domaines d'activité, mais l'idée est vraiment de donner des moyens supplémentaires, afin de pouvoir développer ces partenariats, surtout dans ces trois départements.

Vous l'avez compris, nous avons des points d'ancrage et ne partons pas de rien. Nous avons des équipes, aussi bien à la DEVE qu'à la DRH et dans les services universitaires

qui œuvrent dans le domaine et font déjà beaucoup de choses très bien. Nous partons bien sûr de cet acquis. Cela nous semble très important, il y a une motivation commune de tous les acteurs pour faire évoluer et simplifier les pratiques dans ce domaine. Je vous l'ai dit, un apport de moyens supplémentaires a été acté par la direction, puisque dès la dernière campagne d'emploi de l'été dernier, il y a environ un an, nous avons déjà travaillé pour doter ce service de moyens supplémentaires.

Je vous donne quelques chiffres. L'idée n'est pas de vous assommer avec des chiffres, mais de vous rappeler les thématiques concernées par ce champ d'activité. Le culturel concernera toute la programmation culturelle, toutes les propositions de spectacles, d'événementiel, la billetterie pour tout ce qui se passe en Ile-de-France, l'arbre de Noël et les cadeaux de Noël pour les enfants de nos personnels. Au niveau du social, ce sera tout ce qui est PIM et ASIA, c'est-à-dire tout ce qui est aides, notamment au niveau interacadémique, toutes les aides sociales, y compris les aides d'urgence et la crèche. Vous savez que l'université dispose de berceaux à la crèche de Créteil. Il s'agit également de la restauration des personnels sur tous les sites. À ce jour, le budget de l'action sociale et culturelle des personnels représente environ 376 000 euros répartis à hauteur de 85 % pour le social et de 15 % pour le culturel. Nous sommes en plein budget rectificatif 2022, vous le savez. L'idée est de demander une augmentation *a minima* de 5 %. Cette augmentation portera bien sûr sur la partie culturelle, puisque vous le savez, au niveau social, il y a une demande d'alignement aux besoins, la consommation constatée par les projections.

De quelle façon a été géré ce projet ? Nous avons scindé ce projet en cinq phases. Aujourd'hui, nous arrivons au terme de la troisième phase. Les deux prochaines commenceront à compter du 1^{er} septembre.

La première phase gérée par la direction générale des services a été de créer ce service vie des personnels. Je vous l'ai dit, dès la dernière campagne d'emploi, nous avons commencé à élaborer un organigramme répondant à nos ambitions et à nos besoins. Nous avons donc décidé de créer ce service rattaché fonctionnellement et hiérarchiquement à la DGS, en tout cas dans un premier temps. Ce sera donc un service qui sera homologué du service vie de campus à la direction des études, mais dédié aux personnels.

La deuxième phase consistait à créer ce service, mais dans un environnement réglementaire. Les collègues de la DAJG, que je remercie encore aujourd'hui chaleureusement, ont travaillé avec nous à la rédaction un statut du service commun d'action sociale et culturelle et à la constitution d'un conseil de gestion afférent. Nous avons fait la même chose pour les statuts du service commun des sports, avec la

constitution d'un conseil des sports, sur lequel nous reviendrons dans quelques instants.

La troisième phase consistait à doter ce service de moyens de fonctionner, de façon à ce qu'il ne soit pas une coquille vide, d'où l'organigramme que nous avons élaboré et la rédaction de fiches de postes, afin de couvrir toutes les missions.

À partir du 1^{er} septembre, les phases 4 et 5 démarreront. Elles consisteront à continuer l'existant et à répondre à nos ambitions nouvelles, tout cela en concertation. L'idée de ce service est vraiment d'aller au-devant de nos personnels, afin de connaître leurs besoins, d'évaluer les nécessités et d'être vraiment en contact avec les usagers.

Je reviens sur la phase 2, la rédaction des différents statuts. Cette semaine, nous avons réuni la commission des statuts qui a étudié en détail la proposition que nous leur faisons. Nous avons bien travaillé avec elle, afin de recadrer tout cela. Nous avons décidé de dénommer ce service commun d'action sociale et culturelle à l'UPEC « Service Vie des Personnels ». Vous verrez l'acronyme SVP s'afficher à différentes reprises. Il nous paraissait plus simple de le dénommer de la sorte.

Ses missions seront les missions classiques d'un service commun d'action sociale et culturelle, à savoir mettre en œuvre une politique d'action sociale, culturelle et sportive en faveur des personnels. Concernant les bénéficiaires, nous avons suivi les textes, notamment le Code de l'éducation. Ce seront les personnels rémunérés par l'UPEC en activité pour une quotité au moins égale à 50 %. Cela concerne aussi bien les titulaires que les stagiaires, les contractuels CDI ou CDD d'au moins six mois. Cela signifie que nos apprentis qui sont présents au moins six mois seront également concernés. Il s'agit également des enfants et conjoints des personnels UPEC bénéficiaires.

Concernant la gouvernance, le SVP sera administré par un conseil de gestion qui est un organe consultatif. Il sera dirigé par un directeur. À l'UPEC, le choix a été fait que ce soit un poste BIATSS de responsable de service, puisque lors de la campagne d'emploi, ce poste a été l'un des postes créés en tant que poste de personnel BIATSS. Vous voyez ses compétences de façon très résumée, mais vous avez les statuts sous les yeux. Il propose la politique d'action sociale, culturelle et de loisirs à destination des personnels. Il va délibérer sur le budget et approuver les comptes. Il délibérera et approuvera les évolutions de l'offre de services, ainsi que le bilan annuel des activités.

Quelle est la composition du conseil de gestion que nous vous proposons aujourd'hui ? L'idée était d'avoir des instances permettant de fonctionner qui soient suffisamment souples et agiles pour ne pas sursolliciter les collègues qui œuvreront

avec le Service Vie des Personnels. Dans la mesure où nous avons une équipe d'administratifs dédiés à la structure, l'idée était vraiment de dire que le service œuvre, fait des propositions, instruit les dossiers, puis vient voir les membres du conseil pour le visa, la négociation, mais en arrivant avec des dossiers déjà ficelés.

Nous vous proposons un conseil de gestion composé de onze membres à voix délibérative et de six membres à voix consultative. Le schéma est assez classique, vous le voyez. Nous aurons des membres de droit avec voix délibérative, dont le Président de l'université qui sera Président de ce conseil, notre vice-président au conseil d'administration pour l'IGS. Des membres seront nommés avec voix délibérative, dont le responsable du futur service vie des personnels, un membre élu du CA côté administratif, un membre élu enseignant du CA. Nous proposons qu'un titulaire de chaque organisation syndicale du comité technique soit représenté, puisque ce sont des domaines qui sont vraiment dans le périmètre d'action du comité technique. Je vous l'ai dit, il y aura six membres avec voix consultative, aussi bien des membres de droit que des membres invités.

Nous avons profité de la refonte des statuts pour réintégrer dans les statuts de ce service commun la commission d'action sociale existante. Elle avait fait l'objet d'une délibération en Conseil d'administration en sa séance du 29 janvier 2021. Nous avons réintégré cette commission, son fonctionnement et sa composition dans les statuts de notre SVP.

Toujours concernant la phase 2, il y a eu la rédaction des statuts du SUAPS, service universitaire des activités physiques et sportives. Nous avons conservé l'acronyme, puisqu'il est connu sous ce nom et que nous ne voulions pas perturber nos usagers. Sa mission est l'enseignement, l'organisation, la promotion de toutes les activités physiques et sportives. Les bénéficiaires sont les personnels et les étudiants. C'est une petite distinction par rapport à notre conseil de gestion du SVP.

Au niveau de la gouvernance, le SUAPS sera administré par un conseil des sports et dirigé par un directeur enseignant. Le Code de l'éducation impose le fait que le directeur soit enseignant et c'est ce qui fonctionne depuis toujours à l'université.

En termes de compétences, il va proposer les orientations de la politique sportive, établir le programme de la pratique, gérer les installations sportives et les relations partenariales liées aux infrastructures et bien sûr, il adoptera le projet de budget.

Pour la composition du conseil du sport, là encore le Code de l'éducation nous impose des choses un peu plus strictes. Dans notre futur conseil, nous aurons quatorze membres avec voix délibérative et trois ou cinq membres avec voix consultative, selon que les membres invités participent ou non. Vous le voyez, dans les deux cas, nous

sommes susceptibles de pouvoir inviter toute personne dont la compétence peut apporter un éclairage au conseil pour avancer sur les dossiers.

Je vous l'ai dit, l'idée était vraiment de construire un cadre, mais également de doter ce cadre de moyens. Nous retrouverons *a minima* l'existant en termes de moyens, puisqu'une collègue sera transférée dans ce service depuis la DEVE. C'était la collègue gestionnaire de l'action sociale pour les personnels, mais à la DEVE. Le poste d'assistante sociale qui était depuis peu dans le service de santé universitaire rejoindra ce nouveau service. Il est à noter que jusqu'à maintenant, l'assistante sociale des personnels avait également la casquette handicap. Nous allons alléger le poste d'assistante sociale de cette partie, puisqu'un poste dédié au handicap est créé à la DRH.

Le budget est reconduit à l'identique sur les trois domaines, *modulo* l'adaptation que nous faisons sur la partie sociale. Il n'est pas question de dire aux collègues en fin d'année que l'enveloppe est éteinte et qu'il ne se passera plus rien.

Nous retrouverons toutes les missions et actions récurrentes déjà existantes.

Les plus sont qu'en campagne d'emploi, de nouvelles ressources humaines de niveau A ont été créées : le poste de responsable dont nous avons parlé, à savoir le directeur du Service Vie des Personnels qui sera responsable de ce nouveau service et un poste de niveau IGE de chargé de mission qualité de vie au travail qui aura la casquette de référent égalité et diversité. Nous avons également un redéploiement de postes au gré d'une restructuration de composantes et un poste d'assistant administratif sera créé dans le service.

Nous aurons de nouveaux locaux. Il nous paraissait important pour la lisibilité de ce nouveau service d'avoir des locaux dédiés et propres à ce domaine d'activité. Nous sommes en train de travailler à un projet de bail. Nous sommes dans les *starting-blocks*. En dehors du campus centre, à la croisée des différents sites de Créteil, nous aurons un nouvel espace de travail où seront notamment installés les collègues du Service Vie des Personnels.

Je vous présente très rapidement l'organigramme, mais nous en avons déjà parlé. Il y aura un responsable du service, directeur selon les statuts du SVP. Il est en cours de recrutement. En accord avec le CT que nous avons tenu informé de l'évolution de nos travaux sur le sujet, les fiches de postes ont été publiées. Les candidatures commencent à nous remonter et nous débuterons les recrutements mi-juin. Le poste de responsable de service est à recruter. Pour le chargé de mission QVT, les auditions commenceront le 15 juin. Le coordinateur administratif en charge de l'action sociale est en cours de recrutement et c'est pratiquement finalisé. Idem pour l'assistance

sociale qui sera encore une dame. Je vous l'ai dit, pour le gestionnaire en charge de l'action culturelle et sportive, il s'agit d'un transfert de la DEVE d'une collègue qui accepte de rejoindre ce nouveau service.

J'aborde les missions nouvelles en quelques mots, afin de ne pas prendre trop de temps. Nous vous l'avons dit, des objectifs et des attendus ont été fixés par la gouvernance tant administrative que politique :

- auditer l'offre actuelle, réaliser des enquêtes et des sondages auprès des personnels, afin de recenser et d'identifier les besoins, puis de prioriser l'action ;
- développer l'offre de services en intégrant bien tous les sites de l'établissement et en dématérialisant les procédures tant que faire se peut ;
- piloter l'animation et le développement des partenariats.

Ce sont vraiment trois attendus très importants figurant dans les fiches de poste du futur responsable du SVP.

Classiquement, il s'agira d'animer le conseil de gestion. Nous demanderons également à ce service de mettre en place une démarche qualité visant le service à l'utilisateur. Nous avons beaucoup parlé d'Erasmus ces derniers jours. Nous sommes vraiment sur la préfiguration de ce bureau de l'engagement et de l'audit. Ce service qui est de taille moyenne sera vraiment sollicité pour mettre en place cette démarche qualité vis-à-vis de l'utilisateur.

Le rôle du chargé de mission QVT, référent égalité et diversité sera principalement de piloter la mise en place, le suivi, l'évaluation du plan égalité femmes/hommes adopté en ces lieux en 2021, d'animer la réflexion sur le périmètre, de faire une veille sur tous les domaines, mais surtout de contribuer à la mise en place d'actions en faveur de la diversité, ceci dans tous les domaines de la QVT au sens le plus large possible.

Le coordinateur administratif en charge de l'action sociale sera beaucoup plus sur de la gestion de tout ce qui est aides financières, qu'elles soient d'urgence ou non, ainsi que les crèches et la restauration. Il s'agira d'auditer ce qui se fait actuellement et de voir ce qui peut être développé par rapport aux besoins. Enfin, je vous l'ai dit, deux postes sont transférés.

En termes de calendrier, nous sommes passés devant le comité technique le 20 mai dernier pour avis. Nous avons eu leur confiance, avec un avis favorable à l'unanimité. Cette semaine, nous avons travaillé avec la commission des statuts pour finaliser les statuts du Service Vie des Personnels et du SUAPS. Aujourd'hui, nous sommes devant vous et le 9 juin prochain, une présentation sur le projet en question sera faite au

CHSCT. Le CHSCT a été tenu informé régulièrement et chaque fois que nous faisons un point en CT, nous transmettions les informations aux membres du CHSCT. À compter du 1^{er} septembre 2022, ce sera la création physique du service, sa mise en route, avec une passation de relai qui serait indispensable avec les collègues de la DEVE. Ce sera le lancement des nouvelles réflexions, le recensement des besoins et dans les semaines qui suivront l'ouverture de ce service, la constitution et l'incarnation des conseils.

Voilà ce que je voulais vous dire sur le projet de création du Service Vie des Personnels. Si vous avez des interrogations, je suis à votre disposition.

Mme FAURE – Pour apporter une précision aux administrateurs, le service commun d'action sociale existait déjà. Nous ne partons pas de rien.

Mme AUDIER – C'est ce que j'ai dit, nous avons de quoi construire et il y a déjà de belles réussites sur lesquelles capitaliser.

Mme FAURE – Deuxièmement, en CT, nous avons insisté pour que du temps horaire soit donné aux personnels sur les sites et que ce soit reconnu dans les fiches de postes. Nous sommes sur plusieurs sites et l'action sociale doit se décliner en fonction du lieu où travaillent les collègues. Il faudrait le dire, d'autant plus que certains candidats ne seront pas retenus. C'est peut-être l'occasion de leur dire d'entrée : « Vous êtes engagé. Pourquoi ne pas prendre du temps pour développer des antennes par la suite ? » Il faudrait le mettre dans l'organigramme.

Comme l'université est engagée, elle doit également travailler avec des anciens. Il ne faut pas seulement faire apparaître la notion de retraité dans les statuts, mais montrer ce que peuvent apporter les anciens dans ces différents dispositifs, y compris le SUAPS. Des collègues à la retraite interviennent, mais en tant que vacataires. Comment cette notion d'anciens peut-elle rentrer dans ces statuts ? Je parle des anciens étudiants, des anciens de la communauté.

Mme AUDIER – Je vous remercie pour ces différentes remarques. Cela fait partie de l'étage 2 de la fusée. Tout ce travail d'audit sera réalisé sur ce que nous faisons actuellement, ce qui nous manque, ce vers quoi nous aimerions aller. Ensuite, nous devons avoir les moyens de nos ambitions pour pouvoir développer ce que nous voulons développer, avec toutes les compétences, y compris chez nos collègues...

M. BERNARDINO – S'il n'y a pas d'autre question, je vous propose de voter d'abord l'approbation de la création, avant celle des statuts.

Nous votons sur l'approbation de la création du service vie des personnels. Qui vote contre ? Y a-t-il des procurations contre ? Qui s'abstient ? Y a-t-il des procurations abstentions ? Merci.

La création du Service Vie des Personnels est approuvée à l'unanimité.

M. BERNARDINO – Maintenant que nous avons approuvé la création de ce service, nous pouvons passer à l'approbation des statuts. M. LIGNEUL qui préside la commission des statuts en particulier peut nous dire quelques mots de ce qui s'est passé et s'il y a eu des remarques particulières de la part de la commission des statuts.

M. LIGNEUL – Beaucoup de remarques ont été faites, mais je ne vais pas vous ennuyer, parce que cela prendrait du temps de toutes les retracer. J'espère qu'elles ont toutes été intégrées à la suite de la commission qui s'est tenue récemment. Beaucoup d'observations ont été formulées par la commission des statuts. Toute une partie a été reprise de façon un peu approfondie, mais la commission a pu se réunir hier et il y a 48 heures. Elle peut donc vous présenter un texte aujourd'hui.

M. BERNARDINO – J'imagine que les administrateurs ont tout lu.

M. PELLET – Logiquement, à partir de ce que vient de dire le Président de la commission des statuts, la question est : que votons-nous ? Ce qui nous est présenté au vote a-t-il intégré toutes les remarques de la commission des statuts ? S'il y a des différences, il faudrait les afficher.

M. BERNARDINO – La version qui vous est proposée est celle avec les modifications votées par la commission des statuts.

Un intervenant – J'ai regardé rapidement, parce que nous l'avons eu hier soir. Je crois que cela intègre au moins une partie très importante de ce qui a été modifié par la commission des statuts. Je ne sais pas si cela intègre tout, je n'ai pas eu le temps de pointer.

Mme AUDIER – Nous avons tout repointé avec la DAJG et tout a été impacté. Les statuts que vous avez eus sont les statuts définitifs proposés ce jour.

M. PELLET – Nous n'avons aucun moyen de le savoir. Nous n'avons pas vu les deux versions. Si le Président de la commission nous dit que c'est la même chose...

M. BERNARDINO – Tous les services ont travaillé d'arrache-pied pour que ce soit bien la version votée et validée en commission des statuts qui soit proposée au vote du CA.

M. LIGNEUL – Monsieur le Président, si vous voulez, j'ai la version manuscrite, mais je crois que je vais me faire haïr par un certain nombre d'administrateurs si nous réalisons ce travail maintenant.

M. le Président. – Tout a été intégré et vérifié par la DAJG. Tout le monde pourra relire. L'intérêt de voter ces statuts est de pouvoir ouvrir en septembre. Sinon, ce sera reporté aux calendes grecques.

Mme FAURE – Nous souhaiterions que le temps du personnel soit intégré dans l'organigramme. Nous allons parler du temps, de la reconnaissance. C'est le fait d'inscrire qu'il y aura du temps.

M. le Président. – Ce ne sont pas les statuts, c'est autre chose.

Mme FAURE – Ce n'est pas du bénévolat.

M. LIGNEUL – Je n'ai pas de difficulté à ce que nous adoptions les statuts tels qu'ils sont après modifications de la commission des statuts. Je prends l'engagement de vérifier après le conseil d'administration et de faire une modification sur le PV s'il y avait une difficulté.

M. le Président. – Nous procéderons ainsi. Ce n'est pas totalement à l'aveugle.

Un intervenant – Pour nous, c'est à l'aveugle.

M. BERNARDINO – Nous partons sur la proposition de Nicolas de voter les statuts avec les modifications de la commission des statuts, sous réserve que Nicolas vérifie que l'ensemble des modifications a bien été reporté à la version définitive. S'il détectait une erreur, nous l'indiquerions bien évidemment *a posteriori*.

Il n'y a pas eu de modification des procurations. Je vous propose de voter les statuts du Service Vie des Personnels avec les modifications proposées par la commission des statuts. Qui vote contre ? Y a-t-il des procurations contre ? Qui s'abstient ? Y a-t-il des procurations abstentions ? Merci pour ce vote à l'unanimité.

Les statuts du Service Vie des Personnels sont approuvés à l'unanimité.

2.2 Approbation des Statuts du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives Université (SUAPS)

M. BERNARDINO – Nous passons aux statuts du SUAPS qui n'existaient pas. Là encore, je donne la parole à Nicolas.

M. LIGNEUL – C'est la même commission, donc exactement la même problématique, avec comme différence que pour ce qui est du SUAPS, le texte est beaucoup plus directif dans le Code de l'éducation. La marge de manœuvre est assez réduite, mais des modifications assez substantielles ont été apportées. Je vous propose de faire exactement la même chose, de les adopter sous réserve que je prenne l'engagement de les relire dans les 24 heures, afin de prévenir les administrateurs s'il y avait une difficulté.

M. BERNARDINO – Je te remercie, Nicolas. S'il n'y a pas de question sur ces statuts, je vous propose de les voter. Qui vote contre ? Y a-t-il des procurations contre ? Qui s'abstient ? Y a-t-il des procurations abstentions ? Je vous remercie. Nous remercions Céline pour la présentation et le travail effectué.

Les statuts du service universitaire des activités physiques et sportives sont approuvés à l'unanimité.

2.3 Approbation des dispositions statutaires transitoires de l'Institut d'Administration des Entreprises Paris-Est (IAE) de l'UPEC

M. BERNARDINO – Nous vous rappelons que, la dernière fois, nous avons évoqué, en point d'information, la création de l'IEP, qui est passée au CNESER, l'IAE, lui, est passé bien avant et ouvrira officiellement le 1^{er} septembre 2022, ce qui nécessite la mise en place de statuts provisoires, le temps que le premier conseil se réunisse et travaille sur les statuts définitifs de l'IAE. Aujourd'hui, des dispositions provisoires sont proposées permettant la mise en place de ce conseil.

Pour information au conseil d'administration, c'est actuellement Christophe TORSET qui est directeur du département IAE de la FSEG et c'est lui qui sera proposé en tant qu'administrateur provisoire de l'IAE à partir du 1^{er} septembre, en attendant que le conseil puisse avoir lieu et que les élections puissent se dérouler.

Christophe, veux-tu dire quelques mots sur le travail effectué sur ces statuts provisoires ?

M. TORSET – Bonjour à tous. Un travail assez important a été réalisé avec la DAJG pour s'assurer d'avoir des dispositifs transitoires qui soient les plus proches possible des statuts potentiellement votés par le futur conseil de l'IAE. Nous sommes dans un contexte qui sera évidemment très encadré, d'une part par les dispositions générales des articles 719-1 à 719-9 du Code de l'éducation. Il y a quelques particularités pour l'article (*inaudible, 00.10.01/3*) IAE, qui touche essentiellement à la représentation des personnalités extérieures qui doivent composer 30 % à 50 % des membres du

conseil, le conseil ne pouvant pas avoir plus de quarante membres. Avec ces éléments réglementaires et la comparaison de ce que nous pouvons observer dans d'autres institutions identiques, nous sommes arrivés à une proposition de représentation des différents collègues. Elle a été présentée lors du conseil de département la semaine dernière. Nous la soumettons aujourd'hui au conseil d'administration.

M. BERNARDINO – Merci Christophe. Nicolas, veux-tu ajouter quelque chose ?

M. LIGNEUL – J'ai une seule observation à formuler. À ma connaissance, la commission des statuts n'a pas été saisie pour le projet de statuts de l'IAE.

M. BERNARDINO – Ce sont les dispositions transitoires. La commission des statuts sera consultée pour les statuts définitifs.

M. PELLET – Pouvons-nous avoir des précisions sur le refus du CNESER de voter ?

M. le Président. – C'est un avis. Nous avons pris note.

Un intervenant – Si cela peut te rassurer, pour ces choses-là, ils sont tout le temps contre. Ce n'est pas nouveau et pas spécialement pour nous.

M. PELLET – Pour l'information du CA, il est bien d'une part de savoir que cela a été refusé et d'autre part de savoir pourquoi.

Un intervenant – Ce n'est pas motivé par le fait qu'ils ont trouvé qu'il fallait retoquer le projet ou qu'il n'était pas suffisamment bon.

M. PELLET – Tu es donc pour la suppression du CNESER.

Un intervenant – Non, je ne suis pas pour la suppression du CNESER.

M. le Président. – Le CNESER croyait que nous sortions des diplômes nationaux, ce qui est évidemment complètement faux, puisqu'il s'agit de diplômes nationaux. C'était une position un peu dogmatique sur une mauvaise interprétation du Code de l'éducation.

M. BERNARDINO – Ce sont des fantasmes sur des droits d'inscription qui pourraient être différenciés, alors qu'il s'agit de diplômes nationaux, avec les droits qui sont les droits nationaux.

M. PELLET – Nous reparlerons des droits différenciés.

M. BERNARDINO – S'il n'y a pas d'autre question, je vous propose de passer à l'approbation des dispositions statutaires transitoires de l'IAE. Il n'y a pas de changement dans les procurations. Qui vote contre ? Trois votes contre. Y a-t-il des

procurations contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. Y a-t-il des procurations abstentions ? Merci.

Les dispositions statutaires transitoires de l'institut d'administration des entreprises Paris-Est (IAE) de l'UPEC sont approuvées à la majorité.

2.4 Approbation des correctifs apportés aux statuts de l'UFR Lettre, Langues et Sciences Humaines (LLSH)

M. BERNARDINO – Il s'agit essentiellement d'un problème qui a été relevé après le vote des statuts. Le nombre de personnalités extérieures n'était pas conforme au Code de l'éducation. Il est proposé de modifier le nombre pour être conforme. Au préalable, nous avons vérifié le pourcentage, mais des dispositions statutaires stipulaient indiquaient que leur nombre devait être pair. Or, dans les statuts, le nombre était impair. Nous proposons donc de corriger en repassant sur un nombre pair et à un niveau légèrement au-dessus. Comme le pourcentage de personnalités extérieures était déjà au minimum, nous ne pouvons pas le descendre. Nous sommes donc obligés d'augmenter d'une personnalité extérieure supplémentaire, ce qui permet de ne pas retirer de personnalité présente et de simplement en ajouter une au conseil de gestion de l'UFR LLSH. C'est le seul correctif nécessitant un passage au CA.

Avez-vous des questions particulières sur cette correction ? Éric.

M. PELLET – Pour information, en conseil de gestion, le vote a été très serré, avec treize voix pour passer à huit et douze voix pour passer à six. C'est l'occasion de rappeler que dans tous ces nouveaux statuts de composantes, la part des personnalités extérieures a eu tendance à augmenter. Cela pose un problème, d'autant qu'au CA, nous sommes très bien placés pour le voir, la plupart du temps, les personnalités extérieures ne viennent pas, à quelques exceptions près.

M. le Président. – Pour celles présentes, c'est super. C'est une finesse politique qu'apprécieront les administrateurs.

M. PELLET – Je dis qu'en moyenne, ils ne viennent pas. Je ne parle pas trop des représentants des institutions qui sont en général présents, mais des personnalités extérieures hors institutions. Regardez les taux de présence au CA, je n'invente pas. Parmi les personnalités extérieures, regardez qui a été là. C'est la même chose dans les conseils des composantes. C'est tout ce que je dis. Au bout d'un moment, il faut se poser la question de cette inflation de personnalités extérieures. Donner des

procurations au Président ou au directeur de la composante est à peu près leur seul usage.

M. le Président. – Le Président du département est tout de même passé et nous avons des relations...

M. PELLET – Je viens de dire que c'était à l'exception des institutionnels. Je parle des autres. Regardez les chiffres, je n'invente pas.

M. BERNARDINO – Nous ferons passer le message aux Présidents des conseils (*inaudible, 00.16.07/3*) qui sont souvent issus du monde (*inaudible, 00.16.08/3*).

M. PELLET – Ne détournez pas ce que je suis en train de dire. Regardez les PV.

M. BERNARDINO – En tout cas, le sujet ne se pose pas ici, puisque je rappelle que le Code de l'éducation fixe un pourcentage minimum et qu'en l'occurrence, nous sommes au minimum. Nous ne pouvons pas aller en dessous. Redescendre à six signifiait supprimer des personnes d'autres collèges. Si nous sommes passés à huit, c'est parce que nous n'avons pas voulu enlever d'autres personnes du conseil de gestion.

Une intervenante – Pour ajouter une précision, après constat du pourcentage minimum, le fait d'ajouter une personnalité extérieure a fait consensus au sein du conseil. Il n'y a pas eu de vote, puisque c'est imposé par le Code de l'éducation. En revanche, le vote que tu évoques de treize voix contre douze, Éric, portait justement sur le fait de rajouter une personnalité extérieure en catégorie 1, c'est-à-dire institutionnelle et non pas à titre personnel, catégorie 2. En l'occurrence, la liste dont tu es proche a voté contre les institutionnels, pourtant plus présents dans les conseils. C'est dommage et je me réjouis que le conseil ait augmenté les catégories 1 et les institutionnels qui effectivement sont très présents dans nos conseils et depuis longtemps.

M. le Président. – Nous allons sortir de la discussion. Je vous propose d'avancer.

M. BERNARDINO – Nous pouvons passer au vote sur l'approbation de ce correctif des statuts de LLSH pour passer de sept à huit le nombre de personnalités extérieures.

Qui vote contre ? Trois. Y a-t-il des procurations contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. Y a-t-il des procurations abstentions ? Je vous remercie.

Les correctifs apportés aux statuts de l'UFR lettres, langues et sciences humaines (LLSH) sont approuvés à la majorité.

2.5 Approbation de l'autorisation de déclasser l'immeuble sis au 37 à 41 rue Jacob, Paris 6 après en avoir constaté la désaffectation

M. BERNARDINO – C'est le même principe que nous avons déjà vu. L'université Paris 12 fait partie de la chancellerie de l'université. La disposition vous a été mise à disposition, afin de vous indiquer en quoi cela consistait. Après validation de la chancellerie, cela nécessite le passage dans les onze conseils d'administration des universités pour valider le déclassement du bâtiment et poursuivre le projet réalisé par la chancellerie. Le courrier d'accompagnement était suffisamment clair, me semble-t-il, et le vote en conséquence, *(inaudible, 00.18.57/3)*.

M. VALLÉE – Lorsque la chancellerie vend le patrimoine commun *(inaudible, 00.19.05/3)*, y a-t-il un retour financier ? À ce moment-là, nous pourrions peut-être demander la dissolution de cette chancellerie, au moins pour la partie immobilière.

M. BERNARDINO – Des actifs retombent sur la chancellerie et permettent en particulier de faire vivre la cité universitaire, de faire des investissements.

M. DEHAN – Ils gèrent tout simplement l'indivision issue de la création des treize universités parisiennes à l'époque.

M. VALLÉE – Cela ne nous coûte donc rien.

M. DEHAN – Non.

M. BERNARDINO – Je vous propose de passer à l'approbation de l'autorisation de déclasser le bâtiment. Qui vote contre ? Y a-t-il des procurations contre ? Qui s'abstient ? Y a-t-il des procurations abstentions ? Merci pour ce vote.

L'autorisation de déclasser l'immeuble sis au 37 à 41 rue Jacob, Paris 6 après en avoir constaté la désaffectation est approuvée à l'unanimité.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1 Approbation de l'indemnitaire des personnels BIATSS au titre de l'année 2021

M. BERNARDINO – Il s'agit d'une disposition particulière. Une enveloppe budgétaire avait été allouée au titre de l'année 2021, notifiée au mois de décembre 2021, ce qui n'avait pas permis d'affecter le budget en question sur une dépense relevant de l'indemnitaire BIATSS. Des propositions ont été faites au CT qui les a validées. Aujourd'hui, elles sont présentées pour vote au CA.

Mme PILETTE – Bonjour à tous. Effectivement, il s'agit de crédits au titre de 2021. Dans le dossier, vous avez le rapport présenté au comité technique du 20 mai. Il s'agissait de crédits indemnitaires au titre de l'année 2021, mais notifiés tardivement, ce qui ne permettait pas leur utilisation dans le cadre du régime indemnitaire BIATSS de façon pérenne. En groupe de travail et en comité technique, il a été proposé d'utiliser ces crédits pour un indemnitaire exceptionnel pour l'ensemble des agents titulaires ou contractuels présents le 1^{er} janvier 2021 et toujours présents le 30 juin 2022, puisque le versement se ferait sur la paie du mois de juillet. Nous répartissons l'enveloppe entre l'ensemble des agents présents à ces bornes.

Nous prenons en compte la quotité de travail des agents, la dotation pour l'IFSE et éventuellement les situations de maladie, là aussi la dotation pour l'IFSE. Cela nous amène à un versement qui serait de 674 euros bruts, le montant ayant été légèrement révisé à la hausse en fonction des effectifs que nous avons vérifiés entre le moment de la présentation au comité technique et aujourd'hui. Ce versement interviendrait sur la paie du mois de juillet.

Avez-vous des questions sur le sujet ?

M. VALLÉE – Je tiens à féliciter l'équipe, parce qu'à la suite de notre assistance, vous avez tout de même retrouvé les crédits 2021 qui avaient été notifiés tardivement. Effectivement, le directeur général des services a mobilisé ses équipes pour bien retrouver les notifications et vérifier que cet argent avait été donné. Nous sommes passés de 36 000 euros à plus de 500 000 euros. Il fallait tout de même le souligner.

J'ai une remarque à formuler. Il y a eu des groupes de travail, un comité technique qui s'est abstenu, même si une organisation a voté favorablement. Nous avons discuté de la date de présence des personnels pour bénéficier de cette prime 2021. Cette question est apparue dans la discussion concernant les contractuels. Or, nous nous apercevons que des titulaires qui peuvent être à l'UPEC depuis 25 ans, sous prétexte qu'ils quittent l'UPEC pour partir en retraite ou autre, ne peuvent pas percevoir cette somme au titre de 2021, parce qu'ils quitteraient l'UPEC avant le mois de juin. Vous allez me dire que ce sont des cas particuliers, mais des personnes ayant travaillé 25 ans à l'UPEC, cela ne se fait pas. La question de la date de présence à l'UPEC concernait les contractuels, afin de s'assurer que des contractuels qui n'avaient fait que trois mois à l'UPEC en 2021 ne perçoivent pas le même montant que les autres.

Nous demandons que ce soit revu pour le personnel titulaire et que nous allions jusqu'à la date du 31 août, en fonction de l'année universitaire, afin que les personnes ayant travaillé à l'UPEC ne perdent pas 600 euros bruts.

Mme PILETTE – Quelle est votre demande ? Il faut bien qu'il y ait une date de début et de fin.

M. VALLÉE – Vous pouvez avoir deux dates de présence, ce n'est pas un problème. Vous pouvez avoir une date de présence pour les contractuels comme prévu et pour les titulaires, ce serait la date...

Mme PILETTE – Pour que nous puissions leur verser quelque chose, ils doivent être présents.

M. VALLÉE – Nous parlons tout de même de crédits 2021.

Mme PILETTE – Que proposez-vous ? Le 31 décembre 2021 ? Nous n'avons eu ce débat ni en groupe de travail ni en comité technique.

M. VALLÉE – Non, parce que le débat portait sur les contractuels. Effectivement, le débat n'a pas eu lieu pour les titulaires, je vous l'accorde. Nous pouvons jouer sur les mots. Au début, c'était le 1^{er} juillet. Dans la note présentée au CT, c'était le 30 juin. Dans certains mails, c'est même le 20 juin. Pour les titulaires qui pourraient partir en juin ou en juillet, il me semblerait correct que cette somme soit versée. Ce n'est pas une prime de départ, mais lorsque les personnes ont travaillé... Nous parlons de crédits 2021.

M. DEHAN – Cela nécessiterait une révision de l'avis du comité technique.

M. VALLÉE – Oui, enfin, ça...

M. DEHAN – C'est réglementairement nécessaire.

Nous pouvons jouer sur les mots, mais il faut également que les administrateurs soient conscients que des modifications importantes ou non d'une délibération en CA nécessitent un avis précis du CT. Je rappelle également que cela nécessiterait de réviser les choses. Ensuite, il faudrait peut-être pouvoir identifier et être clair sur la norme par rapport aux personnels titulaires. Quelle serait la date de présence ? Concrètement, cela concernerait-il les personnes qui auraient été là jusqu'à fin janvier ? D'une manière ou d'une autre, nous devrions bien fixer des normes, si nous allions vers une modification. Quelle borne proposeriez-vous ? Pour du personnel qui ne serait pas présent au 30 juin, jusqu'où remonterions-nous ? Quelle serait la barre ?

M. VALLÉE – Oui, parce que ceux qui sont partis en retraite en janvier ou en février pourraient...

M. DEHAN – C'est ce que je dis.

M. VALLÉE – Vous avez raison.

M. DEHAN – Comme quoi nous convergeons de temps en temps.

M. VALLÉE – Veuillez m’excuser pour ce débat ici, mais il est vrai que nous ne l’avons pas eu en CT à ce sujet.

M. BERNARDINO – Je vous propose que dans le cadre du dialogue social, nous invitons les OS à revenir vers nous concernant les cas particuliers identifiés et que nous les traitions comme des cas particuliers.

M. DEHAN – C’est reformulé, mais nous parlons de la même chose. J’aurais proposé que nous l’adoptions en l’état et que pour les cas particuliers de collègues titulaires partis par exemple entre le 1^{er} janvier et le 30 juin, cela puisse éventuellement être traité sous la forme d’une IFSE exceptionnelle, avec une décision du Président. À mon avis, cela tiendrait la route juridiquement, notamment vis-à-vis de l’agent comptable.

M. BERNARDINO – Cela éviterait de retoucher à l’avis du CT.

M. VALLÉE – Je trouve votre position très positive et vous en remercie.

M. BERNARDINO – De plus, nous sommes sur de petits nombres.

M. VALLÉE – C’est symbolique.

M. BERNARDINO – Vous me connaissez, je veux juste que cela passe juridiquement. Nous faisons de l’exceptionnel, avec une décision d’attribution d’IFSE exceptionnelle qui doit pouvoir se justifier. Cela nous permet d’adopter et de mettre en œuvre rapidement, si vous en êtes d’accord.

M. le Président. – Nous passons au vote. Il est noté au PV que les cas particuliers seront revus et que nous irons dans ce sens.

M. BERNARDINO – S’il n’y a pas d’autre question, je vous propose de passer à l’approbation de ce dispositif indemnitaire au titre de l’année 2021. Il n’y a pas eu de changement de procuration. Qui vote contre ? Y a-t-il des procurations contre ? Qui s’abstient ? Y a-t-il des procurations abstentions ?

L’indemnitaire des personnels BIATSS au titre de l’année 2021 est approuvé à l’unanimité.

3.2 Approbation des lignes directrices de gestion relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants-chercheurs

M. BERNARDINO – Nous passons au point suivant, l’approbation des lignes directrices de gestion. Elles sont valables pour l’année 2022, puisque les dispositions réglementaires évolueront jusqu’en 2027, en particulier les histoires d’enveloppes

budgétaires. Cela nécessitera que ces lignes directrices de gestion fassent chaque année l'objet d'un retravail, en particulier sur le volet C2 et la liste des fonctions éligibles. Chaque année, nous referons un passage en fonction de l'assiette .00.40/4) budgétaire qui sera proposée.

Nous vous proposons cette version concernant les lignes directrices de gestion pour l'année 2022.

Mme PILETTE – Il s'agit des lignes directrices de gestion d'établissement qui viennent décliner les lignes directrices de gestion ministérielles, comme c'était prévu dans le décret. C'est dans le rapport qui vous a été transmis, pour la composante 2, cela concerne une première grille de fonctions qui sera amenée à évoluer dans les prochaines années. Pour la composante 3 qui est la composante individuelle, elle propose des répartitions en pourcentages qui reprennent ce qui est indiqué dans les lignes directrices de gestion ministérielles, à savoir 30 % pour l'activité scientifique, 30 % pour l'investissement pédagogique, 20 % pour le transversal et 20 % au titre de l'ensemble. Elles reprennent également des montants types à attribuer pour ces primes qui sont de 4 300 euros pour l'activité scientifique, de 3 500 euros pour l'investissement pédagogique, de 3 500 euros pour les tâches d'intérêt général et de 4 300 euros pour l'ensemble.

Ce sera amené à faire l'objet d'un bilan chaque année devant le conseil d'administration, afin de voir de quelle façon ont été suivies ces lignes directrices de gestion.

M. BERNARDINO – Ces lignes directrices de gestion concernent bien évidemment les enseignants-chercheurs. Elles ne concernent pas les enseignants second degré et les HU.

M. VALLÉE – Je suis très attaché au parallélisme des formes. Quand nous parlons des BIATSS, nous parlons d'enveloppes de 500 000, 600 000, 2 millions d'euros, etc. J'étais intervenu en CT pour dire : « Je vous félicite, parce que vous avez réussi le challenge de nous présenter une note sans aucun élément financier. » Quelle était l'enveloppe de l'indemnitaire enseignant avant ? Quel est le montant de la projection de l'enveloppe indemnitaire après ? Quelle est l'augmentation, la diminution, etc. ? Quels sont les transferts entre ce qui existait avant et ce qui existe après ? Nous ne savons même pas à combien s'élève l'enveloppe indemnitaire des enseignants. Est-ce que ce sont deux, trois, quatre, cinq, dix, vingt millions ? Je ne sais pas. Vous faites passer une note indiquant que pour telle mission, ce sont 4 600 euros. Très bien, mais qu'est-ce qui existait avant ? Quel était le montant ? Qu'est-ce qu'il y a après ?

Je suis administrateur. Vous avez suffisamment dit que les sujets du CA étaient tout ce qui était financier. Là, je vous pose une question 100 % financière.

M. BERNARDINO – S’agissant des lignes directrices de gestion, il y a un volet CA pour lequel il n’y a pas de sujet, puisque nous sommes compensés par le ministère.

M. VALLÉE – Il suffit de voir les flux. Ce n’est pas un problème.

M. BERNARDINO – Oui, nous pouvons voir les flux. De toute façon, c’est une ligne budgétaire affectée qui est calculée en fonction du nombre de personnels. Cela ne nécessite pas un vote direct du CA. Concernant le volet 2, c’est une liste de fonctions qui est demandée, ce qui voudrait dire qu’il faudrait connaître le nombre de personnes exerçant la fonction. Il s’agit bien d’une liste de fonctions qui y sont attachées. Par conséquent, c’est un simple produit : nombre de personnes exerçant la fonction, multiplié par le montant de la fonction. Concernant le volet C3 qui appelle une enveloppe budgétaire, il s’agit simplement de l’enveloppe budgétaire ex-PEDR qui était affectée à la commission recherche pour distribution. Elle est simplement réaffectée à ce volet C3, plus strictement la ligne budgétaire supplémentaire affectée par le ministère qui là encore est ciblée volet C3. Nous avons reçu « l’injonction » de l’utiliser pour cela, avec un nombre d’attributions minimum de 55. Pour être tout à fait correct avec toi, le montant alloué supplémentaire est de 55 multipliés par 4 300 euros.

M. VALLEE – Vous dites qu’au niveau des enveloppes, c’est de l’argent fléché venant du ministère. Lorsque nous vous demandons l’enveloppe des BIATSS, nous ne l’avons jamais.

M. BERNARDINO – Là, nous avons une note très claire.

M. VALLÉE – Vous parlez de notifications pour le volet C3. Vous auriez pu indiquer le montant de l’enveloppe reçue du ministère.

M. BERNARDINO – L’enveloppe supplémentaire pour le volet C3 est de 55 multipliés par 4 300 euros.

M. VALLÉE – C’est une belle somme.

M. BERNARDINO – Oui, et elle est utilisée pour le C3.

M. VALLÉE – Nous redemanderons l’enveloppe fléchée pour les BIATSS. Vous avez toujours dit que c’était noyé dans la masse salariale, mais visiblement, pour certains personnels, c’est fléché et pour d’autres, c’est noyé.

M. BERNARDINO – Nous avons une note d’accompagnement très explicite.

M. VALLÉE – N’hésitez pas à les transmettre aux administrateurs, afin que nous puissions également les lire de manière attentionnée.

M. BERNARDINO – Pour être tout à fait correct, nous avons même un tableur Excel avec l’ensemble des universités de France.

M. VALLÉE – Vous devriez tout de même pouvoir faire une projection. Là, vous êtes en train de dire que c’est simple, que vous prendrez le nombre de postes cotés pour telle fonction et que vous multipliez par ce qui a été déterminé. N’avez-vous aucune visibilité du montant que cela donnera ?

M. BERNARDINO – Comme c’était le cas jusqu’à maintenant.

M. VALLÉE – Parfois, vous êtes à l’euro près pour d’autres discussions.

M. ZIDI – Benoît n’a pas l’air de connaître le fonctionnement des primes des enseignants-chercheurs. Prenons l’exemple de la PEDR qui est effectivement payée par l’établissement. Nous ne savons pas par avance combien nous allons en attribuer, puisque ce sont des décisions venant du CMU. Ensuite, localement, des choix sont faits en termes de critères.

M. VALLEE – Je ne connais peut-être pas le fonctionnement des primes des enseignants-chercheurs, mais sur plusieurs années, vous devez bien savoir que le nombre de primes doit osciller entre vingt, trente, quarante, cinquante. Cela ne passe pas du simple au double, tout de même.

M. LIGNEUL – Le mode d’attribution est national. Nous ne pouvons donc pas savoir combien sera attribué. C’est sur un vivier national que l’attribution est faite.

M. VALLÉE – Dans ce cas, nous aurions pu avoir un bilan sur plusieurs années du nombre d’attributions de PEDR.

M. LIGNEUL – Comptablement, il est possible de revenir dans le temps, mais le dire pour l’année prochaine n’est pas possible.

M. BERNARDINO – Là, ce ne sera plus le cas, puisque l’ensemble sera géré par l’établissement.

Mme FAURE – Nous avons essayé de jouer la transparence au niveau de l’indemnitaire BIATSS, de l’IFSE, etc. Nous constatons qu’il n’y a pas de parallélisme de l’autre côté. En tant qu’administrateurs, c’est ce qui nous choque, parce que nous sommes également une communauté. Nous donnons à voir à l’euro près, avec des débats parfois malsains sur quatre euros pour des BIATSS. En revanche, du côté des enseignants-chercheurs, nous n’abordons pas les vrais sujets de fond qui concernent également l’indemnitaire. C’est ce qui nous gêne dans le débat actuel.

Nous avons également parlé du RIPEC au niveau national pour les organisations qui l'ont voté. Le but était de clarifier les choses entre le RNA, le RIPEC et l'indemnitaire enseignants.

M. le Président. – Nous sommes tous d'accord pour qu'un bilan soit réalisé et que nous vous donnions les chiffres. Il n'y a rien de secret ni de caché. Simplement, à ce stade, nous ne savons pas le retour du système, sur lequel je ne dirai au demeurant pas le plus grand bien. En tout cas, il est ce qu'il est. Nous pouvons nous engager à vous donner tous les chiffres, les tableaux qui seront modifiés dans le cadre de la NPR. Nous pourrions également vous donner des éléments financiers par rapport à l'existant auparavant, etc.

Un intervenant – Les délibérations de la CR sont en ligne et l'on peut avoir les chiffres en se connectant à la plateforme de l'UPEC.

M. BERNARDINO – En tout cas, nous confirmons bien ce qui avait été l'une des questions du CT, à savoir que l'établissement n'a pas mis un euro dans ce volet C3. Nous avons simplement remis l'enveloppe existante PEDR. C'est un peu plus compliqué, parce que comme je l'ai dit, le dispositif ne concerne pas les HU, alors que les PEDR concernaient les HU. Une part de l'enveloppe PEDR est mise de côté pour les PEDR HU qui persistent. C'est le reste de l'enveloppe qui est affecté. Nous avons affecté un nombre de dix PEDR HU qui correspondaient au volume récurrent des quatre ou cinq dernières années. Dix PEDR resteront donc pour les HU. Le reste de l'enveloppe budgétaire a été affecté au C3, en y ajoutant l'enveloppe supplémentaire attribuée par le ministère. Il n'y a vraiment rien de caché, puisque le ministère a même envoyé un tableur avec l'ensemble des universités et des montants affectés par université.

M. le Président. – Nous pouvons nous engager à vous donner les chiffres, mais comme le disait Simon, les délibérations de la CR et l'affectation des PEDR sont accessibles sur le SharePoint. Nous pouvons très bien vous établir un bilan. D'ailleurs, il faudra faire un bilan et c'est même prévu pour le RIPEC au niveau national, parce que c'est une usine à gaz. La ministre Sylvie RETAILLEAU s'était même exprimée, avant d'être ministre, sur le fait que c'était un système assez bizarre ayant mobilisé des collègues. Personne n'est content, à juste raison et nous non plus, d'ailleurs. En revanche, ceux qui ont travaillé ne sont pas contents non plus, parce que cela leur a demandé un travail incroyable, en plus de tout ce qu'ils avaient à faire. Il faudra de toute façon faire un point, un bilan de cette affaire lorsque nous aurons passé la vague, que tout sera passé en mode accéléré, etc.

M. PELLET – Jean-Luc, ce que tu viens de rappeler est important. C'est le vécu de toutes les universités, c'est une usine à gaz invraisemblable qui met tout le monde au travail pour un résultat avec des méthodologies qui sont toutes problématiques. Nous avons eu tout l'échange sur la question des rapporteurs.

J'ai une question à poser sur le rapport sur la PCA et le RIPEC 2. S'opposent-ils ? Se cumulent-ils ?

M. BERNARDINO – Ils ne se cumulent pas. Nous le redirons lorsque nous aborderons le point PCA, je l'ai bien dit, les lignes directrices de gestion s'appliquent uniquement aux enseignants-chercheurs et non aux HU au second degré.

M. PELLET – Quand il y a le RIPEC 2, il n'y a pas de PCA.

M. BERNARDINO – Non, la PCA ne s'applique plus aux enseignants-chercheurs. Les PCA et PRP sont supprimées pour les enseignants-chercheurs relevant du CPE, parce qu'il y a les fonctions.

M. PELLET – Oui, parce que l'on retrouve les mêmes fonctions.

M. BERNARDINO – C'est cela. Néanmoins, des HU et des seconds degrés occupent certaines de ces fonctions. Par parallélisme, nous gardons les PCA et PRP pour ces populations qui ne bénéficient pas du RIPEC.

M. PELLET – Il est bien de le rappeler.

M. BERNARDINO – Nous avons précisé dans l'ordre du jour que cela concernait bien les PCA des HU, justement pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté.

M. PELLET – Je répercute une question de collègues. D'ailleurs, je crois qu'elle a été posée en CT. Dans le volet 3 du RIPEC, pourquoi différencier le montant des primes selon le motif ? N'aurait-il pas été plus simple et juste de mettre le même montant, que ce soit pour raisons pédagogiques, raisons de recherche ou autres ?

M. BERNARDINO – C'est un choix de l'équipe politique qui s'est également posé la question. Cela a été proposé ainsi dans le groupe de travail qui a eu lieu. Il y a eu différentes propositions. Le même sondage a été fait en CAC restreint qui était plutôt favorable à l'indifférenciation. Finalement, l'équipe politique a tranché pour conserver cette différenciation pour cette première année et tirer un bilan en fin de RIPEC C3, afin de voir le type de dossiers, de voir si ce choix était pertinent ou non pour l'année prochaine et si nous conservions cette différenciation pour l'année prochaine.

M. PELLET – Pour terminer, je voudrais faire une remarque. Sur le volet 3 et le motif qui était logique, je trouve que nous voyons bien le problème que posent ces primes différenciées appelées couramment « au mérite ». Quel que soit son statut, si un

professeur fait très bien son travail, ses cours, a de très bonnes relations avec ses étudiants, les suit, mais dans ses cours, c'est-à-dire qu'il fait très bien son métier d'enseignant, il n'obtient pas dans la prime. À l'inverse, imaginons un enseignant aimant faire des plans sur la comète, proposer des projets, mais n'étant pas très présent auprès de ses propres étudiants. Il aura la prime, parce qu'il aura fait un projet. Un professeur qui effectuera correctement son travail en face de ses étudiants n'aura pas la prime, compte tenu de la formulation.

M. le Président. – Nous sommes d'accord, mais en même temps, la PEDR est une PEDR « recherche ».

M. PELLET – Oui, mais je parle du motif pédagogique.

M. le Président. – J'entends bien. Je n'approuve pas le système, mais nous faisons avec le jeu de cartes que nous avons. Il ne donne aucun signal pour le collectif de la recherche. Aujourd'hui, si nous sommes à égalité – nous pourrions peut-être faire un bilan, je ne vois pas (*inaudible, 00.16.19/4*) la recherche. Je ne vois pas. Vous pouvez très bien dire qu'il n'y a pas d'incitation. Elle est globalement assez limitée : le delta représente environ deux heures complémentaires à peine par mois que peuvent faire les enseignants-chercheurs.

M. PELLET – Pardon, mais c'est une autre question.

M. le Président. – Ce n'est pas une autre question, c'est un choix.

M. PELLET – Je parle du motif pédagogique.

M. le Président. – Le motif pédagogique existe. Il est récompensé dans le cas présent. Dans le contexte, nous avons souhaité différencier la part recherche, avec un delta minime et nous ferons un bilan. Sinon, beaucoup de collègues...

M. PELLET – Ma question ne porte pas sur le différentiel entre motif pédagogique et motif recherche. Il porte sur le fait qu'à l'intérieur du motif pédagogique, un bon professeur qui fait très bien son travail n'aura pas la prime s'il ne fait pas des plans sur la comète, c'est-à-dire quelque chose qui se voit. Autrement dit, il y a toujours une prime pour ce qui se voit et ceux qui font tout simplement très bien leur travail... C'est tout le problème.

M. BERNARDINO – C'est bien pour cette raison que nous avons dit que nous tirerions des leçons de cette première vague de C3. Pour l'instant, c'est plutôt un tsunami qui est tombé sur les collègues. Je rappelle qu'il y a eu 210 demandes et que chacune des demandes a nécessité 2 rapporteurs. Autant dire que certains ont passé des week-ends à rapporter sur les collègues. Nous pouvons les remercier, parce que cela a au

moins permis de sortir les rapports. Il faudra effectivement tirer une leçon de ce qui est ressorti de ce contexte et des lauréats *in fine*, de la façon dont nous avons réussi à différencier. Je rappelle que les volets C1 et C3 sont tout de même liés au fait que les enseignants-chercheurs effectuent leur travail d'enseignant et de chercheur. Il est également important qu'à un moment donné, ne soient pas valorisés en prime des personnes qui n'exerceraient pas leur fonction.

M. DEHAN – Nous pouvons peut-être préciser que 45 % des enseignants-chercheurs percevront le C3 à l'horizon 2027. Cela a été rappelé plusieurs fois par l'administration centrale. Cela représente environ un enseignant-chercheur sur deux.

M. VALLÉE – Je lis dans la note que les collègues enseignants auront une prime pour la valorisation de l'investissement pédagogique. Quel est le lien fait avec le RNA ? Cela va-t-il s'additionner ?

M. BERNARDINO – Pour être très clair, il n'y a pas d'ambiguïté, le volet C3 est cumulatif au volet C2, c'est-à-dire que l'on peut cumuler la fonction et la manière de servir. Par conséquent, c'est également cumulatif avec le référentiel d'activités, c'est-à-dire le RNA. C'est cumulatif. Cela nous a été dit très clairement, il n'y a pas d'ambiguïté là-dessus.

M. VALLÉE – Pour être clair, je suis responsable d'une mention, je suis responsable d'un – je ne sais pas, ce sont des termes techniques, je ne sais pas s'ils sont corrects, mais tu me reprendras – donc après, on va dire : « Je valorise l'investissement d'une personne. » Forcément, si je suis responsable, que je fais très bien mon travail dans plusieurs parties d'enseignement, on va considérer que je m'investis davantage.

M. BERNARDINO – Nous n'allons pas rentrer dans ce débat, mais le constat inverse peut également être fait. Si nous commençons à donner des primes pour manière de servir à ceux qui ne font rien, c'est-à-dire qui n'ont aucune fonction, ce sera l'effet inverse. Évidemment que ceux qui bénéficieront normalement de cette prime C3 sont des personnes qui font des choses. Par conséquent, c'est cumulatif avec du RNA recherche, parce que l'on peut être directeur de laboratoire, occuper une fonction et en même temps avoir une manière de servir faisant que l'on bénéficiera de la PEDR. C'était le cas jusqu'aujourd'hui, c'est-à-dire que l'on pouvait très bien avoir la PEDR en étant directeur de laboratoire et responsable de fonction. C'était déjà cumulatif lorsque cela s'appelait « PEDR ». Il n'y a pas de sujet.

M. VALLÉE – Si vous trouvez que ce qui existait avant était très bien et qu'il n'y avait pas d'injustice, c'est votre discours.

M. BERNARDINO – C'est un sujet complexe.

M. le Président. – Il faut tout de même exprimer que ce n'est pas nous qui avons créé ce système, d'une part. Nous l'appliquons. Ensuite, les primes existent objectivement pour augmenter le salaire, qui n'est pas si considérable que cela aujourd'hui.

M. VALLÉE – Ce n'est pas le sujet, Monsieur le Président.

M. le Président. – C'est le sujet, parce que tout cela passe par des primes. Au-delà de ce que tu dis, cela passe par des primes. C'est également cela.

M. VALLÉE – Ce n'est pas une question de montant, mais de forme et de parallélisme. Les primes sont cumulables par nature, mais pour une population, c'est le cas et pour une autre, ce n'est pas le cas.

M. le Président. – Je suis totalement d'accord avec toi sur le fait qu'il y a un problème sur la valorisation des BIATSS.

M. VALLÉE – Non, il n'y a pas de problème avec la valorisation des BIATSS. Que l'on donne ce qu'il y a à donner, ni plus ni moins, mais surtout pas moins. Là, nous sommes plutôt dans le moins.

M. le Président. – Je ne suis pas sûr que nous soyons dans le moins, mais nous n'allons pas rentrer dans ce débat, avec un certain nombre de votes négatifs du CT qui pourraient paraître un peu étranges pour la communauté des BIATSS. Nous allons passer à un autre sujet.

M. DEHAN – Je voudrais formuler une remarque à l'attention de Benoît VALLÉE. Ce sont des différenciations entre populations enseignantes et BIATSS. Nous pouvons le regretter, mais c'est un constat. Pour vous donner un exemple concret, pour les cadres supérieurs de l'enseignement supérieur, le niveau d'indemnitaire peut parfois représenter jusqu'à plus du tiers de la rémunération globale. Sur ce tiers, il n'y a pas de cotisation pension civile, zéro. Finalement, lorsque les cadres supérieurs arrivent à la retraite, s'ils n'ont pas mis un peu de côté, la chute est très rude. Cela fait une différenciation avec la population enseignante pour laquelle jusqu'à présent, le niveau de primes était très faible.

M. VALLÉE – C'est pour cette raison que notre organisation ne demande pas la levée du secret sur certaines catégories.

M. DEHAN – Ce n'est pas ce que je voulais dire. Il s'agissait d'éclairer le propos global et je le regrette.

M. VALLÉE – Les éléments de rémunération des BIATSS, ça...

M. le Président. – Il s'agit d'un débat un peu hors CA. Nous pourrions poser les éléments, mais à un autre stade.

M. BERNARDINO – Nous proposons l’approbation des LDG 2022 au vote. Il n’y a pas eu de changement de procuration. Qui vote contre ? Quatre votes contre. Y a-t-il des procurations contre ? Une procuration contre. Y a-t-il des abstentions ? Deux abstentions. Y a-t-il des procurations abstentions ? Je vous remercie.

Les lignes directrices de gestion relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants-chercheurs sont approuvées à la majorité.

3.3 Approbation des fonctions ouvrant droit à la prime pour charges administratives (PCA) et à la prime pour responsabilité pédagogique (PRP) pour l’année universitaire 2022–2023 ainsi que des taux minimums d’attribution de ces primes (2nd degré et HU)

M. BERNARDINO – Nous passons à l’approbation des fonctions ouvrant droit à la PCA et à la PRP pour l’année 2022–2023 qui ne concerne que les seconds degrés et les hospitalo–universitaires qui n’étaient pas concernés par les LDG précédentes. Nous n’avons pas changé de tableau, c’est le même qui est voté chaque année. En revanche, il est plus restrictif et ne s’appliquera plus qu’aux second degré et aux HU. Il n’y a pas de changement, si ce n’est le périmètre des personnes concernées.

Mme FAURE – Avant que le tableau soit publié, il faut préciser ce que vient d’être dit.

M. BERNARDINO – Souhaitez–vous que nous rajoutions la mention « second degré et HU » ?

Mme FAURE – Cela interroge, entre ce que nous venons de voter sur les lignes directrices et ce tableau. Il faut *a minima* apporter des précisions sur ce tableau. Nous rappelons que la position du Sgen–CFDT est qu’il devrait y avoir des seuils pour les directeurs de composante.

M. BERNARDINO – En dessous de « fonction ouvrant droit à la prime pour responsabilité pédagogique », nous rajouterons « exclusif aux enseignants du second degré et HU ».

Une intervenante – Toutes les fonctions ne sont pas encore intégrées dans le C2.

M. BERNARDINO – (*Inaudible, 00.25.41/4*).

Une intervenante – Notamment dans les PRP. Les PCA, oui, mais pas les PRP. Il faut peut-être une année de transition.

M. BERNARDINO – Le problème des PRP est que certaines des fonctions sont en doublon dans le RNA. Elles peuvent être versées au titre du RNA pour les enseignants-chercheurs. Elles ne sont pas cumulatives.

M. VALLÉE – Je crois que dans le RIPEC, pour les chargés de mission, c'était spécifique. Cela portait sur le service fait et...

M. BERNARDINO – Parce que c'était le réglementaire.

M. VALLÉE – Oui, mais là, on pourrait le rajouter aussi. Pourquoi mettrions-nous du réglementaire en disant que c'est sur le service fait, sur le travail effectué, alors que là, ce ne serait pas sur le travail effectué? Cela laisse la porte ouverte à la démultiplication des chargés de mission. À un moment, nous avons demandé au CA un bilan du travail des chargés de mission. Ce serait tout de même assez logique.

M. le Président. – Aujourd'hui, les chargés de mission exercent dans le domaine de l'égalité hommes/femmes, des violences, du racisme et de l'antisémitisme, du handicap. Sébastien LACROIX sur (*inaudible, 00.27.05/4*) et Christophe NOIROT. Je peux te dire que parmi ces chargés de mission, certains sont même réglementaires. C'est tout, il n'y en a pas d'autres.

Mme FAURE – C'est pour cela qu'en début de mandat, nous avons demandé le bilan.

M. le Président. – Nous allons demander un bilan sur le racisme et l'antisémitisme, alors que c'est du réglementaire. Il faut un chargé de mission racisme et antisémitisme, violence, égalité hommes/femmes, handicap. C'est du réglementaire.

M. PELLET – Le fait que ce soit réglementaire n'empêche pas de demander un bilan.

M. le Président. – C'est tout de même du réglementaire. Nous pouvons faire un bilan, mais ils ont vraiment travaillé. J'entends très bien que nous pouvons leur demander un bilan.

M. BERNARDINO – Nous changerons peut-être la dénomination, parce qu'il s'agit davantage de référents que de chargés de mission.

Un intervenant – Il y a également des chargés de mission pour les ZAC, des chargés de mission pour les (*inaudible, 00.28.01/4*).

M. le Président. – Non, ce ne sont pas des chargés de mission.

M. BERNARDINO – Pour les ZAC, un bilan est fait en CAC.

Mme FAURE – En début de mandat, pour les assesseurs, nous avons fait des fiches fonctions.

M. le Président. – Pour les assesseurs, c'est autre chose. Il s'agit des chargés de mission. Nous vous ferons parvenir un bilan de ce qui a été fait sur le racisme et l'antisémitisme. Pour les ZAC, cela a très largement été présenté en CAC, plusieurs fois.

Un intervenant – De toute façon, en droit de la fonction publique, il y a une règle commune, à savoir qu'il n'y a pas de paiement si le service n'est pas fait. Cela vaut pour tout le monde. C'est le principe de l'interdiction des libéralités. On n'a pas le droit de donner de l'argent public pour une fonction qui n'est pas exercée. La mention là traduit davantage le fait qu'il y aurait une présentation du travail et dans tous les cas, même si pour les autres, ce n'est pas mentionné, la règle est la même pour tous. C'est une manière de présenter les choses.

Un intervenant – J'ai une remarque de formulation à faire, que je n'avais pas comprise avant. Pour l'Inspé, on ne parle pas de chefs de département comme à l'IUT, mais de responsables de site pour les cinq sites. Rajoutons-nous « /responsable de site Inspé » ? Nous mettons-nous d'accord en notant au PV que c'est encapsulé dans « chefs de département composante » et que c'est l'équivalent de « responsable de site » pour nous ?

M. BERNARDINO – C'est la même chose que les autres années. Nous n'avons pas modifié le tableau par rapport à l'année dernière et aux années précédentes.

M. le Président. – Je vous propose d'avancer.

M. BERNARDINO – Nous vous proposons le vote du tableau pour les second degré et les HU. Il n'y a pas de changement de procuration. Qui vote contre ? Y a-t-il des procurations contre ? Qui s'abstient ? Y a-t-il des procurations abstentions ? Merci.

Les fonctions ouvrant droit à la prime pour charges administratives (PCA) et à la prime pour responsabilité pédagogique (PRP) pour l'année universitaire 2022-2023, ainsi que les taux minimums d'attribution de ces primes (2nd degré et HU) sont approuvés à l'unanimité.

3.4 Approbation de la convention transitoire avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)

M. BERNARDINO – Nous passons au point suivant sur l'approbation de la convention transitoire pour le FIPHFP.

Mme PILETTE – Il s’agit de la convention transitoire avec le fonds d’insertion pour les personnes handicapées dans la fonction publique. Cette convention était prévue dans le cadre du schéma pluriannuel directeur du handicap. Cela fait partie des engagements de ce schéma 2018–2021. Il y a quelques mois, nous avons renoué le contact avec le FIPHFP pour une convention transitoire d’une année. Elle doit nous permettre de préparer la convention traditionnelle pluriannuelle de trois ans.

Il s’agit d’une part de bénéficier de préfinancements pour des bénéficiaires de l’obligation d’emploi à hauteur de 60 000 euros pour un an. Cela nous permettra de structurer notre politique handicap en mettant en place une gouvernance, avec un certain nombre d’objectifs à atteindre en termes de recrutement, dont l’accueil d’un apprenti en situation de handicap, la mise en place d’actions de sensibilisation et de communication, afin de nous permettre de nous rapprocher de notre obligation d’employeur en termes d’accueil de bénéficiaires d’obligation d’emploi. Aujourd’hui, notre taux d’emploi est de 2,17 %, alors que l’obligation plancher est de 6 %. Il reste donc un peu de chemin à parcourir.

Cette convention a fait l’objet d’un avis en CHSCT le 25 mai. J’espère qu’il sera approuvé en CA aujourd’hui. Il sera présenté en comité d’engagement du FIPHFP à l’été, afin de se mettre en place à compter du 1^{er} septembre. À partir de là, nous aurons une année pour conventionner de façon pluriannuelle à partir du 1^{er} septembre 2023.

Avez-vous des questions ou des remarques ? Le 25 mai, l’avis du CHSCT a été favorable à l’unanimité.

M. BERNARDINO – S’il n’y a pas de question, nous pouvons passer au vote. Qui vote contre ? Y a-t-il des procurations contre ? Qui s’abstient ? Y a-t-il des procurations abstentions ? Merci.

La convention transitoire avec le Fonds pour l’insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) est approuvée à l’unanimité.

4. FORMATION ET RECHERCHE

4.1 Approbation de la campagne des certificats universitaires, diplômes universitaires et des diplômes universitaires n° 2

M. BERNARDINO – Nous passons au point suivant, l’approbation de la campagne des CU et DU vague 2 qui vous a été fournie. Il s’agit d’un tableau assez réduit pour cette vague 2. Quatorze DU sont proposés en renouvellement et deux en création. Ces DU et CU ont donné lieu à un passage en commission des moyens pour validation et ont

été validés. Ils sont passés à la CEDU pour la partie (*inaudible, 00.03.08/5*), pour validation également. Ils ont donné lieu à une validation de la CEDU.

Je suppose qu'il n'y a pas de question particulière sur ce point concernant essentiellement la partie tarification de ces CU et DU.

S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer au vote. Il n'y a pas de changement de procuration.

M. PELLET – Dans le tableau, ce sont surtout des DU. Je voudrais des précisions sur ces certificats universitaires et diplômes universitaires. Dans certaines composantes, il y a des... ?

M. BERNARDINO – C'est plutôt une pratique de certaines composantes. En santé, ce sont plutôt des DU.

M. le Président. – C'est la même chose, sauf que les uns ont moins d'heures. C'est un cadre un peu différent.

M. BERNARDINO – Nous avons quelques CU dans des UFR. Il s'agit d'avoir un petit plus, mais cela représente des volumes horaires assez réduits. Le DU se rapproche davantage d'un volume horaire autour de 200 heures, en tout cas un volume horaire plus significatif. Il donne lieu à un diplôme universitaire alors que l'autre donne simplement lieu à un certificat indiquant que l'on a suivi une formation. C'est simplement un complément de formation. Dans certains cas, ce sont surtout des modules en anglais, par exemple et permettant d'avoir un module supplémentaire à mettre sur son CV indiquant que l'on a suivi l'enseignement des modules en anglais.

S'il n'y a pas eu de changement de procuration, je vous propose de passer au vote. Qui vote contre ? Y a-t-il des procurations contre ? Qui s'abstient ? Y a-t-il des procurations abstentions ?

La campagne des certificats universitaires, diplômes universitaires et des diplômes universitaires n° 2 est approuvée à l'unanimité.

4.2 Approbation de l'attribution d'une bourse dans le cadre du fonds spécial solidarité Ukraine du dispositif PAUSE

M. BERNARDINO – Le point suivant est l'approbation de l'attribution d'une bourse dans le cadre du fonds spécial solidarité Ukraine du dispositif PAUSE. C'est simplement réglementaire. Depuis le 1^{er} mai, nous accueillons à la faculté de droits une collègue ukrainienne dans le cadre du programme PAUSE, avec l'attribution d'une

bourse. De façon réglementaire, l'agent comptable demande une délibération du CA pour qu'elle puisse exercer et en bénéficier. En attendant, nous lui avons fait une avance, afin qu'elle ne se retrouve pas en difficulté. Nous passons au vote du CA, afin que l'agent comptable puisse débloquent les fonds et permettre le versement de la bourse attribuée mensuellement sur la durée du programme.

S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer au vote. Qui vote contre ? Y a-t-il des procurations contre ? Qui s'abstient ? Y a-t-il des procurations abstentions ? Merci.

L'attribution d'une bourse dans le cadre du fonds spécial solidarité Ukraine du dispositif PAUSE est approuvée à l'unanimité.

5. PATRIMOINE

5.1 Approbation de l'attribution d'une concession de logement pour nécessité absolue de service

M. DEHAN – Classiquement, il s'agit de l'attribution d'une concession pour nécessité absolue de service prenant effet au 1^{er} juillet 2022, sur le site de l'Inspé à Livry-Gargan, dans les conditions les plus habituelles.

M. BERNARDINO – Avez-vous des questions ? Je vous propose de voter l'approbation de cette concession de logement. Qui vote contre ? Y a-t-il des procurations contre ? Qui s'abstient ? Y a-t-il des procurations abstentions ? Merci.

L'attribution d'une concession de logement pour nécessité absolue de service est approuvée à l'unanimité.

6. CONTRATS ET CONVENTIONS

6.1 Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'Université

M. DEHAN – Vous avez été destinataires d'un DCA des diverses conventions. Sur ce document, elles sont quasi intégralement dans la thématique recherche, avec des signataires divers et variés. Les montants les plus importants s'élèvent à environ 200 000 euros.

7. QUESTIONS DIVERSES

M. le Président. – Merci. Nous sommes arrivés au terme de ce CA plénier. Y a-t-il des questions diverses ?

Mme COSTES – Les grilles indiciaires de catégorie C ont été réévaluées en janvier 2022. Quand les personnels concernés en verront-ils l'effet sur leur salaire ?

Mme PILETTE – Nous sommes en attente des arrêtés pour certains personnels pris en charge par le rectorat. Je dois refaire un point avec le service de gestion. Pour certains, c'est déjà fait et pour d'autres, effectivement pas encore. Je ne peux pas vous répondre plus précisément. De plus, les grilles ont été réévaluées, mais ont vocation à l'être à nouveau. Nous sommes passés au premier indice 352 qui était au 1^{er} mai à 343. Nous sommes dans une période de changement et attendons les arrêtés pour vérifier (*inaudible, 00.09.05/5*).

Mme COSTES – C'est une période difficile pour certaines catégories C.

Mme PILETTE – Je le sais bien, mais nous sommes obligés de faire avec l'avancée de la réglementation et les dispositions qui nous sont données.

M. BERNARDINO – Le rectorat n'est pas spécialement en avance sur les arrêtés.

M. le Président. – Éric.

M. PELLET – Ce n'est pas une question, mais plutôt une déclaration personnelle. C'est le dernier CA de cette mandature. Je suis élu au CA depuis six ans et j'œuvre beaucoup dans ce cadre, chacun le sait. Ce sera la dernière fois, puisque j'ai fait valoir mes droits à la retraite en septembre. Je salue tous les participants à ce CA. Je souhaite bon vent à l'UPEC. J'ajouterai que j'espère et ne doute pas que la démocratie sera défendue. J'insiste sur la nécessité de défendre les formes de la démocratie. J'en donne un exemple : je m'apprêtais à m'abstenir sur trois points. Le Président de la commission des statuts s'étant opposé, pour des raisons formelles de démocratie, j'ai voté contre. Il me semble important que nous respections les formes de la démocratie. Lorsque les formes de la démocratie ne sont plus respectées, la démocratie fonctionne mal. J'attire l'attention de mes collègues, des futurs élus ou de ceux qui seront à nouveau élus dans ce CA, il faut maintenir et garantir le respect des instances et de la démocratie.

En dehors de cela, je salue tous mes collègues et l'administration et les remercie pour le travail effectué au quotidien.

M. le Président. – Merci Éric pour cette sortie finale.

M. PELLET – Enfin !

M. le Président.– Non, c'est un lieu de débat et personnellement, je trouve que c'est bien. Je (*Inaudible, 00.11.27/5*) de temps à temps à l'oral. Cela fait partie du *show*.

Un intervenant – La démocratie n'est pas un *show*. Ce sont des confrontations d'idées.

M. le Président.– Ce ne sont pas que des confrontations d'idées, c'est parfois autre chose. En tout cas, ce n'est pas moi qui vais recevoir des leçons de démocratie, pour différentes raisons. Cela paraîtrait assez saugrenu.

M. BERNARDINO – Nous remercions l'ensemble des administrateurs qui ont participé, ainsi que les derniers arrivés qui sont restés un peu moins longtemps. Si nous ne voyons pas d'ici là, nous vous souhaitons à tous de bonnes vacances bien méritées après une année de travail. Bonnes élections fin juin à toutes à et tous.

La séance est levée à 11 heures 19.

INDEX

Nous n'avons pas pu vérifier l'exactitude des termes suivants :

Christophe NOIROT	36	ZAC	36, 37
DCA	40		